

---

Adresse de la société populaire d'Alençon (Orne), transmise par son représentant Letourneur, relative au trait de courage du jeune volontaire Saillant, lors de la séance du 19 brumaire an II (9 novembre 1793)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la société populaire d'Alençon (Orne), transmise par son représentant Letourneur, relative au trait de courage du jeune volontaire Saillant, lors de la séance du 19 brumaire an II (9 novembre 1793). In: Tome LXXVIII - Du 8 au 20 brumaire an II (29 octobre au 10 novembre 1793) pp. 650-651;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1911\\_num\\_78\\_1\\_41921\\_t1\\_0650\\_0000\\_10](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_78_1_41921_t1_0650_0000_10);

---

Fichier pdf généré le 21/02/2024

envoyé les débris d'une petite couronne en argent et deux couverts aussi d'argent (1).

Le citoyen Leconte, inspecteur des bâtiments du Palais-National, a donné une médaille en argent de l'Académie d'agriculture (2).

Un membre a remis de la part d'un anonyme 10 liv. 18 s. en numéraire (3).

Les citoyens Mauvin et Joubert, de Montlieu, ont remis sur le bureau 4 épauettes en or (4).

« La Convention nationale, sur la proposition d'un de ses membres [ROMME (5)],

« Décrète que tous les décrets rendus sur le calendrier de la République seront fondus dans un seul décret, qui comprendra la détermination de l'ère de la République, la fixation du commencement de l'année, son organisation, ainsi que les nouvelles dénominations qui lui sont appliquées.

« Elle décrète en outre que la quatrième année de chaque *Franciade*, qui doit recevoir le jour intercalaire, sera appelée l'année *sertile* (6). »

La Société des sans-culottes montagnards du Mont-Libre félicite la Convention sur son travail et sur sa fermeté; elle adhère aux mémorables journées des 31 mai, 1<sup>er</sup> et 2 juin, ainsi qu'au jugement qui a fait tomber la tête de l'impudique Capet.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (7).

*Suit l'adresse de la Société des Sans-Culottes montagnards du Mont-Libre* (8).

Représentants,

« La Société des Sans-Culottes Montagnards du Mont-Libre ne croit pas avoir satisfait à leur tâche, s'ils ne vous faisaient connaître, ainsi qu'à toute la République, que ses sentiments sont les mêmes que les vôtres. Oui, représentants, comme vous nous avons juré l'unité et l'indivisibilité de la République; comme vous nous disons anathème au fédéralisme, au modérantisme, à tous ceux enfin qui n'ont pas un amour bien prononcé pour la patrie.

« Représentants, vous avez bien mérité de la patrie et vous êtes dignes de l'estime et de la confiance de tous les Français; continuez, législateurs, vos pénibles, mais glorieux travaux; immobiles dans votre poste, consolidez les fondements de la République que vous avez cimentée d'une Constitution qui fera le bonheur des

Français et votre gloire; faites reluire l'étoile des sans-culottes et que l'Europe étonnée du sommet de la divine Montagne, en considère toute la splendeur.

« Qu'ils tremblent, ces tyrans coalisés qui ont osé attaquer l'indépendance d'un peuple libre! Qu'ils sachent que nous périrons tous pour la défense de nos droits! Qu'ils apprennent que nous ne voulons reconnaître d'autres lois que celles émanées de la Convention nationale, et qu'enfin, au Mont-Libre, on compte des Brutus comme à Rome.

« Législateurs, nous adhérons de cœur et d'âme aux mémorables journées des 31 mai, 1<sup>er</sup> et 2 juin. Honneur soit rendu à la fermeté du tribunal révolutionnaire qui vient enfin de faire tomber, sous la hache républicaine, la tête de l'impudique Capet.

« Délibéré en séance publique par les sans-culottes montagnards du Mont-Libre, le 6<sup>e</sup> jour de la 1<sup>re</sup> décade du 2<sup>e</sup> mois de l'an II de la République française.

(*Suivent 10 signatures.*)

Letourneur, représentant du peuple dans le département de l'Orne, envoie une adresse de la Société populaire d'Alençon, qui fait part du beau trait d'Amand Saillant, déjà consigné dans la séance de ce jour, et dont la mention honorable et l'insertion au « Bulletin » ont été décrétées (1).

*Suit l'adresse de la Société populaire d'Alençon* (2).

*La Société populaire des sans-culottes amis de la Constitution d'Alençon, à la Convention nationale.*

« Alençon, le 6<sup>e</sup> jour de la 3<sup>e</sup> décade du 1<sup>er</sup> mois de l'an II de la République, une et indivisible.

« Représentants du peuple,

« Vous avez décrété que les actions héroïques seraient consignées dans les fastes de la Révolution française, et publiées par toute la République; c'est là la véritable récompense du courage et de la vertu. Eh bien! nous ne devons point vous laisser ignorer plus longtemps un trait de courage et de patriotisme, extrait du *Bulletin de l'armée des Côtes de Brest*, n<sup>o</sup> 27. Il est fait pour enflammer les âmes les plus froides et exalter le courage de nos soldats. Si vous en avez connaissance nous nous en réjouissons, mais nous aurons rempli notre devoir, le voici :

« Le citoyen Amand Saillant, né à Alençon, volontaire dans le 3<sup>e</sup> bataillon du département de l'Orne, 5<sup>e</sup> compagnie, âgé de 18 ans, doué de tous les avantages de la nature et de toutes les vertus qui font le vrai soldat-citoyen, s'étant trouvé dans la malheureuse affaire de Macheoul, le 10 juin, une balle l'atteignit à la tempe gauche et sortit par la droite. Devenu tout-à-coup aveugle, il se refuse aux empressements de ses camarades qui veulent le soulager du poids

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 107.

(2) *Ibid.*

(3) *Ibid.*

(4) *Ibid.*

(5) D'après la minute du décret qui se trouve aux *Archives nationales*, carton C 277, dossier 724.

(6) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 107.

(7) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 107.

(8) *Archives nationales*, carton C 280, dossier 768.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 108.

(2) *Archives nationales*, carton C 280, dossier 768.

de ses armes et le porter à l'hôpital. « Non, leur dit-il, je suis encore en état de me défendre, si l'ennemi s'approche, je ne pourrai pas le voir, mais je l'entendrai. » A ces mots, il met un doigt sur chaque ouverture de sa plaie, pour empêcher le sang de couler. Il reçoit encore deux blessures, l'une à la cuisse, l'autre à l'épaule; enfin conduit à l'hôpital il est prisonnier par les brigands, qui goûtent le plaisir barbare de le martyriser à coups de crosse de fusil, c'est ainsi qu'il passe quatre jours sans traitement, sans nourriture et baigné dans son sang. Il est enfin secouru par un de ses compagnons, d'infortune, l'aide-chirurgien de son bataillon.

« Au bout de trois mois il apprend que les brigands vont prendre la fuite; il se lève et va seul et presque nu à plus d'un quart de lieue au-devant de notre armée, pour la féliciter d'avoir triomphé des brigands.

« Représentants du peuple, jugez d'après ce trait de ce que ce jeune homme a fait pour sa patrie; il a versé son sang pour elle, et s'il a encore des regrets, c'est d'être dans l'impuissance de continuer à la servir. Il a donc accompli ses serments; la patrie doit aussi faire tout pour lui: il a droit à ses bienfaits. Nous les réclamons auprès de vous. Ah! si comme nous, vous eussiez vu ce jeune homme, ses cicatrices et ses blessures encore sanglantes, quelle vive et douce émotion vous éprouveriez à la vue de ce martyr de la Révolution; qu'un tel spectacle est attendrissant; qu'il serait satisfait, ce nouveau Bélisaire, si, conduit dans votre enceinte, il pouvait vous entendre discuter et peser les grands intérêts de la République, il applaudirait à vos décrets, et bénirait, en sortant, les sauveurs de la patrie.

« **LEBOUC**, *Président*; **BRISARD** jeune, *secrétaire*; **RHOVRE**, *secrétaire*.

« Nous, membre de la susdite Société, certifions avoir été témoin oculaire des faits ci-contre énoncés, comme ayant servi dans le 3<sup>e</sup> bataillon de l'Orne depuis sa création jusqu'à la fin de septembre dernier.

« A Alençon, lesdits jour et au que dessus.

« **VAUTIER**, »

**Laplanche**, représentant du peuple dans le département du Calvados, donne des détails sur les dispositions qu'il a faites pour repousser les brigands.

Sa lettre sera insérée au « Bulletin » (1).

Suit la lettre de Laplanche (2).

Le représentant du peuple dans le département du Calvados, et près de l'armée des côtes de Cherbourg, aux représentants du peuple à la Convention nationale.

Falaise, le 17 du 2<sup>e</sup> mois de la 2<sup>e</sup> année de l'ère républicaine.

« Citoyens collègues,

« Depuis mon arrivée dans le Calvados, toutes mes démarches n'ont tendu principa-

lement qu'à m'opposer à l'entrée des rebelles dans ce département. Je suis parvenu, avec le secours des généraux Sépher et Tilly à rassembler 4,000 hommes de bonnes troupes, et ce corps sera successivement augmenté par une foule de républicains, en qui l'énergie du patriotisme tiendra lieu, devant les rebelles, de l'art et des évolutions militaires.

« Les nouvelles que je reçois à chaque instant des différents points des départements du Calvados, de l'Eure et de la Manche ont changé nos dispositions qui ne devaient d'abord être que défensives.

« Le courage de beaucoup de braves Français qui se sont présentés isolément et en petit corps devant les rebelles a nui au projet de les exterminer jusqu'au dernier.

Plusieurs excellents patriotes ont donc fait à la Patrie le sacrifice de leur vie sans un grand avantage pour la chose publique, tandis que s'ils eussent été réunis et qu'ils eussent présenté une ligne imposante aux rebelles échappés de la Vendée, la terre de la liberté serait actuellement purgée de ce reste de scélérats qui craignent la juste punition due à leurs crimes, et qui ne cherchent plus maintenant qu'à l'éviter par la fuite.

« Les dernières nouvelles que j'ai reçues font présumer que, craignant les forces que l'on rassemble à Rennes pour les combattre, ils ont formé le projet de gagner Granville pour de là passer à Jersey et à Guernesey.

« Notre dessein, à nous, est d'en empêcher l'exécution par la réunion des forces du général Sépher à celles que notre collègue Le Carpentier rassemble dans les environs de Granville, et par la célérité de nos mouvements aussitôt que notre jonction aura été opérée. Elle sera effectuée dans 4 jours au plus tard, et nos forces réunies formeront un corps de 10,000 hommes qui égalera, ou peut-être surpassera celles des rebelles qui ont déjà perdu beaucoup de monde dans les différents combats particuliers qu'on leur a livrés.

« Demain, à 6 heures du matin, l'armée aux ordres du général Sépher quittera Falaise. Elle se dirigera sur Vire pour hâter le moment de sa jonction au corps de troupes que notre collègue Le Carpentier a rassemblé à Granville.

« Je ne terminerai pas cette lettre sans vous annoncer que le meilleur esprit règne à Falaise et que la grande généralité des citoyens n'y forme des vœux que pour le maintien de la République et le succès des opérations de la Convention.

« Plusieurs communes du district de Falaise et celle de Fresnay, principalement, district de Lisieux, brûlant de marcher avec les braves que je vais conduire, je n'ai pu reconnaître leur généreux dévouement qu'en donnant au plus grand nombre l'ordre de me suivre, cette distinction était la seule qui pût convenir à de vrais républicains.

« Je marche en personne à leur tête accompagné des braves généraux Sépher et Tilly. Je vole à la victoire ou à la mort, voilà comme je sais me venger de mes dénonciateurs.

« Le représentant du peuple.

« **LAPLANCHE**, »

Le ministre de la marine, pour satisfaire à un décret, rend compte de l'état où se trouvent les échanges des prisonniers marins.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 108.

(2) *Archives nationales*, carton C 278, dossier 736.